

Motions CGT, FO, SUD

CTR/HSCT du 28 novembre 2019

Lubrizol et gestion des situations urgentes

L'accident de Lubrizol et ses conséquences désastreuses sur les habitant-e-s et l'environnement ont montré que la gestion des situations de crise n'était pas du tout maîtrisée à l'Insee.

Les élu-e-s demandent la mise en place d'un plan d'urgence connu des chef-fe-s d'établissement veillant à la priorité mise sur la protection de la santé de tous les agents, sans oublier les enquêtrices et enquêteurs.

Notamment la possibilité de demander aux agents de rester chez eux doit être activée pour les agents de l'Insee lorsque les autorités locales l'exigent de la population locale, et lorsque la sécurité des personnels n'est pas garantie avec certitude.

Fortes chaleurs

Les élu-e-s en CTR HSCT demandent la suppression des plages fixes en cas de fortes chaleurs, que des allègements horaires soient proposés, et qu'au-delà de 33° les personnels soient évacués.

Charges de travail – congés maladie

Les effectifs sont en baisse constante et la charge de travail s'intensifient pour tous les agents de l'Insee.

Dans ces conditions les congés maladie des collègues aboutissent régulièrement à une pression supplémentaire insupportable pour assumer les tâches des agents absent-e-s.

Nous demandons que la direction recrute de façon adaptée à ses missions.

Et à défaut nous demandons que la direction acte le report dans le temps des tâches lorsqu'elles ne peuvent être réalisées afin de prévenir la santé des agents des collectifs de travail concernés.

Intervention sur les collectifs de travail en difficulté

La note ministérielle de 2019 rappelle cette orientation sur les collectifs de travail. Les élu-e-s constatent que la direction de l'Insee reprend cette orientation a minima sans proposer d'action concrète.

Les élu-e-s demandent des formations et des rappels aux directeurs et directrices sur leur responsabilité de garantie de préservation de la santé des agents, et de prévention dans le cadre de l'organisation des collectifs de travail.

Ergonomie des logiciels et outils

Les RSST montrent une insatisfaction du fonctionnement de certains outils informatiques proposés par l'Insee (ex: Calc, outlook 2016...).

Plusieurs projets montrent des difficultés majeures d'aboutissement ou de fonctionnement (Capi 3G, Coltrane...) qui aboutissent à une mise en difficulté tant des agents qui les pilotent que des agents utilisateurs.

La préservation de la santé des agents impose à la direction de l'Insee de donner des moyens suffisants aux projets et aux outils afin qu'ils fonctionnent correctement.

Matériel

Les élu-e-s en CTR HSCT déplorent le recours au matériel inopérant (logiciels, tablettes, PC nomades) qui occasionne du stress et de la perte de temps pour la majorité des agents.

Les élu-e-s en CTR HSCT demandent à ce que les choix de matériel soient soumis au CTR HS et CHSCT-S et testés par les agents concernés au préalable.

Registre santé sécurité au travail

Les élu-e-s en CTR/HSCT demandent à l'administration de faire régulièrement de l'information à destination de l'ensemble des agents de l'Insee sur l'existence du RSST dématérialisé, d'informer sur son usage et son utilité pour signaler tout problème de santé, de sécurité et de conditions de travail. De plus, nous demandons que des réponses concrètes soient apportées par l'administration à toutes les remarques faites sur ce RSST.

Règlements intérieurs

Les élu-e-s en CTR/HSCT demandent que la circulaire sur les cycles de travail ainsi que tous les textes sur les règlements intérieurs, soit présentée préalablement dans les CHSCT locaux avant son passage en comité technique.

En effet les modifications envisagées par la direction impactent les conditions et leurs horaires de travail des agents. Cette exigence est fixée dans l'accord du 20 novembre 2009 relatif à la santé, la sécurité au travail -cf décret 82-453 du 28 mai 1982-.

Maiol Dem-Prix + multimode

Avec la mise en place de la collecte multimode, des changements d'organisation dans le travail de certaines unités vont avoir lieu. Les élu-e-s du CTR en formation HSCT demandent que des fiches d'impact soient réalisées au sein des unités suivantes :

- Pôle enquête emploi en continu de Lille ;
- Pôle éditique de Nantes ;
- Pôle enquête ménage de Nancy ;
- Pôle prix à Bordeaux
- Pôle Insee Contact de Strasbourg, Rouen et Paris ;
- Sur le travail des enquêtrices et enquêteurs ;
- Sur le travail des divisions enquêtes ménages et des sites prix de tous les établissements ;
- Sur le travail des unités concernées à la DG.

Par ailleurs, la collecte multimode va modifier la répartition du travail entre les agents des divisions enquêtes ménages et prix (Dem) et les enquêtrices et enquêteurs. Ils reprennent une partie du travail de suivi que font les Dem.

Les élu-e-s du CTR demandent un maintien des effectifs actuels des Dem, que le travail en Dem soit enrichi en matière d'expertise sur la qualité de la réponse aux enquêtes, surtout celles réalisées par internet, par exemple au travers de l'apurement, par l'accompagnement en soutien des enquêtrices et enquêteurs sur le terrain.

Le travail des enquêtrices et enquêteurs avec l'introduction de la collecte multimode va être modifié et valorisé, les élu-e-s du CTR demandent une revalorisation de la grille de rémunération au niveau contrôleur.

Télétravail

Les élu-e-s en CTR HSCT demandent un bilan en termes de conditions de travail du télétravail : conséquences pour les collectifs de travail y compris sur les agents n'étant pas en télétravail.

La direction de l'Insee doit présenter son analyse sur la mise en place du télétravail ainsi que les perspectives qu'elle propose en terme de développement de ce mode d'organisation du travail au sein de l'Insee.

Des propositions en terme d'organisation du travail et de prévention devront être proposées en GT puis CTR santé au travail.